

Les préfets pourront interdire une manifestation s'ils voient un risque de slogans amalgamant immigration et islamisme, ou de discours instrumental...

Article rédigé par *Fdesouche*, le 11 mai 2023

Source [Fdesouche] : Critiqué après la tenue d'un rassemblement d'ultradroite à Paris, Gérald Darmanin a décidé d'agir. Dans une note adressée aux préfets, que Le Parisien a pu consulter, le ministre de l'Intérieur leur demande de se baser sur la jurisprudence dite « Dieudonné », qui s'applique à une interdiction de spectacle, pour faire interdire les manifestations d'ultradroite.

« Au regard du programme du rassemblement, des associations qui manifestent, ou des personnalités susceptibles d'y participer », les préfets devront déterminer si la manifestation présente un risque que « des slogans ou des propos de nature à mettre en cause la cohésion nationale ou les principes consacrés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (...) soient exprimés », indique la note. Le ministre donne des exemples de propos répréhensibles : « apologie de la collaboration », « slogan prônant la *remigration* », « amalgame entre immigration et islamisme ou terrorisme ou délinquance ».

Sont également ciblés les « discours assimilant de manière systématique les personnes d'origine non européenne à des délinquants et une menace à combattre et les personnes de confession musulmane à des islamistes radicaux » ou encore l'instrumentalisation de « faits divers impliquant des personnes d'origine étrangère pour désigner les étrangers à la vindicte ». Pour rappel, des rassemblements d'extrême droite avaient été organisés après l'affaire Lola, cette jeune fille de 12 ans tuée par une femme d'origine algérienne en octobre dernier dans le XIX^e arrondissement parisien. Des slogans tels que « l'immigration tue » avaient été scandés.

Gérald Darmanin demande donc aux représentants de l'État dans les territoires de « prendre sans délai les mesures nécessaires pour éviter que de tels rassemblements et manifestations ne se reproduisent ».

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

11/05/2023 01:00